

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le Vendredi 16 Octobre, à 20 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Christine DUBOIS – Maire.

PRÉSENTS

Mesdames CHEMIT Dominique
MAUDENS Karine
PIAT Sylvie

Messieurs ADAMO Jacques
de la BRETONNIERE Laurent
CEPEDA Christophe
de l'ESTANG du RUSQUEC Guillaume
FORTIN Jean-Luc

ABSENTS EXCUSÉS

Madame GAUTIER Hélène – Pouvoir à MAUDENS Karine
Monsieur BERTHEL Christophe – Pouvoir à DUBOIS Christine

Madame Sylvie PIAT ne participe pas au vote n° 1 et 2 en raison de son arrivée postérieure aux votes.

Nomination d'un secrétaire de séance : Jean-Luc FORTIN

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 SEPTEMBRE 2015

Le compte rendu de la séance du 04 Septembre 2015 est approuvé à 10 voix Pour.

2°) VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Madame le Maire annonce qu'un budget supplémentaire est nécessaire au vue des recettes perçues non budgétées en fonctionnement et en investissement afin de pouvoir payer les travaux à réaliser.

En préalable à la présentation du budget, Madame le Maire informe le conseil que les devis des travaux ont été étudiés par la commission d'urbanisme et les entreprises sélectionnées. Le budget supplémentaire d'investissements a été calculé sur le montant de ces devis.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BUDGETISE	B. S.	DIFFERENCE
002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement	24 561.39 €	24 561.39 €	
Ch. 013 - Atténuations de charges	17 615.00 €	24 117.00 €	6 502.00 €
Ch. 70 - Produits des services	- €	5 292.00 €	5 292.00 €
Ch. 73 - Impôts et taxes	237 598.15 €	237 598.15 €	- €
Ch. 74 Dotations et participations	22 168.00 €	27 426.91 €	5 258.91 €
Ch. 75 - Autres produits gestion courante	700.00 €	916.00 €	216.00 €
Total Recettes Fonctionnement	302 642.54 €	319 911.45 €	17 268.91 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BUDGETISE	B. S.	DIFFERENCE
Ch. 011 - Charges à caractère général	50 508.70 €	67 777.61 €	17 268.91 €
Ch. 012 - Charges de personnel	122 822.00 €	122 822.00 €	
Ch. 014 - Atténuation des produits	5 109.00 €	5 109.00 €	
Ch. 022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	155.21 €	155.21 €	
Ch. 023 - Virement à la section d'investissement	55 647.63 €	55 647.63 €	
Ch. 65 - Autres charges gestion courante	63 668.00 €	63 668.00 €	
Ch. 66 - Charges financières	4 732.00 €	4 732.00 €	
Total Dépenses Fonctionnement	302 642.54 €	319 911.45 €	17 268.91 €

DEPENSES INVESTISSEMENT							
TABLEAU GLOBAL							
DESIGNATION	MONTANT H.T.	MONTANT TTC	SUBVENTION				
Vélux cuisine	1 875.00 €	2 250.00 €	Plan de relance				
Travaux de voirie	3 750.00 €	4 500.00 €	Plan de relance				
Vélux de désenfumage	2 375.00 €	2 850.00 €	Sénateur				
Electricité	2 836.75 €	3 404.10 €	Plan de relance				
Parquet		16 182.08 €	Contrat territoire	Acompte déjà versé 20 000 € sur 36 182.08 €			
Travaux terrain multisports	82 509.00 €	99 010.80 €	Contrat territoire				
Mobiliers et plantations	47 805.00 €	57 356.00 €	Contrat territoire				
Total	141 150.75 €	185 552.98 €					
RECETTES INVESTISSEMENT 2015				DEPENSES TTC 2015			
				MONTANT TTC			
Compte 10226-	3 815.00 €		Vélux cuisine	2 250.00 €			
Emprunt	50 000.00 €		Travaux de voirie	4 500.00 €			
Subvention 2015	52 499.00 €		Vélux de désenfumage	2 850.00 €			
2031 - Frais d'étude	12 973.91 €		Electricité	3 404.10 €			
Total	119 287.91 €		Parquet	16 182.08 €			
			Multisports	77 127.82 €			
opération d'ordre budgétaire			21538 - Autres réseaux	12 973.91 €			
			Total	119 287.91 €			
Recettes 2016				DEPENSES TTC 2016			
Reste de la subvention de l'aménagement du terrain	45 917.00 €		Il restera 79 238.98 € TTC à payer pour l'aménagement du terrain multisports.				
FCTVA 2016 (sur les travaux réalisés en 2015)	12 387.00 €		Donc 79 238.98 € - 58 304.00 € = 20 934.98 € à financer par le fonctionnement de 2016				
Total	58 304.00 €						
RECETTES INVESTISSEMENT 2017							
			Il restera à percevoir la FCTVA en 2017 sur les travaux réalisés en 2016 : 10 224.00 €				

Après délibération, le conseil municipal vote le budget supplémentaire à 1 voix Contre et 9 voix Pour.

Le conseil autorise Madame le Maire à contracter un emprunt de 50 000 € auprès du crédit agricole au taux de 1,9 % sur 10 ans en échéances trimestrielles.

3°) **EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE**

Madame le Maire annonce qu'avec l'arrivée des trois nouvelles communes (Boissy-sous-Saint-Yon, Lardy, Saint Yon) à partir du 1^{er} Janvier 2016, la Communauté de Communes entre Juine et Renarde étend ses compétences aux services culturels.

Christine DUBOIS – Maire – donne lecture de la délibération :

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44/2015 en date du 24 septembre 2015,

Vu la proposition d'extension des compétences de la Communauté

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications statutaires portant sur l'extension des compétences facultatives au 1er janvier 2016 et comme suit :

Article 14 - Autres compétences

- Gestion et entretien des services et équipements culturels existants d'intérêt communautaire :

- Dans le domaine de l'enseignement artistique, les services et/ou équipements suivants :
 1. les services du conservatoire municipal de musique et de danse de Lardy sis 17 avenue du Maréchal Foch,
 2. les services de l'école municipale de musique de Boissy sous Saint Yon sis foyer Jean Jaurès – rue du puits Grès,
 3. les services du conservatoire de musique, danse et théâtre d'Etréchy sis 2 boulevard de la gare.
(liste exhaustive)
 - Dans le domaine de la lecture publique, les services suivants :
 1. les services de la médiathèque et ludothèque municipale de Lardy sis 17 avenue du Maréchal Foch. (liste non exhaustive...)
 - Création, gestion et entretien des nouveaux services et équipements culturels d'intérêt communautaire concernant :
 - les conservatoires et écoles de musique
 - les bibliothèques
 - les médiathèques et ludothèques
- l'intérêt communautaire est établi lorsque :
- l'équipement accueille ou sera destiné à accueillir régulièrement des administrés de plusieurs communes du territoire de la Communauté
- ou
- la mise en commun de l'équipement permet de répondre à des besoins non satisfaits d'administrés de plusieurs communes de la Communauté

Le reste sans changement

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

4°) DELIBERATION SUR LA REPARTITION DES SIEGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

Christine DUBOIS – Maire – donne lecture de la délibération :

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire

Vu l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°662 du 8 septembre 2015 par lequel le Préfet de l'Essonne prononce l'extension du périmètre de la Communauté de Communes à effet du 01/01/2016.

Vu la délibération n°43/2015 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2015,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal,

APPROUVE la composition et la répartition de l'assemblée délibérante comme suit :

Communes	Population municipale	Répartition des sièges
Etréchy	6 341	10
Lardy	5 578	8
Boissy-sous-St-Yon	3 696	5
Bouray-sur-Juine	2 061	3
Janville-sur-Juine	1 933	3
Boissy-le-Cutté	1 314	2
Auvers-Saint-Georges	1 271	2
Chamarande	1 131	2
Saint-Yon	889	2
Villeconin	728	2
Villeneuve-sur-Auvers	592	1
Souzy-la-Briche	403	1
Saint-Sulpice-de-Favières	324	1

Mauchamps	279	1
Torfou	269	1
Chauffour-les-Etréchy	140	1
Total	26 949	45

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

5°) RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SMCT

Madame Le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Luc FORTIN pour la lecture du rapport d'activité 2014 du SMTC.
Rapport SMTC

Il y a deux rapports : celui du SMTC et celui de Veolia, l'exploitant. Ceci est une synthèse de ces deux rapports.

Un peu d'histoire :

SMTC : syndicat des eaux de Souzy, Mauchamps, Torfou, Chauffour.

Ce syndicat a été fondé le 8 octobre 1930. C'était d'abord le SMT, devenu SMTC avec l'adhésion de Chauffour en 1967.

Le SMTC compte aujourd'hui 395 branchements pour 1 073 habitants (recensement 2012).

Le réseau se compose de 20 997 mètres linéaires de canalisations de diamètres divers et d'un château d'eau de 500 m³ à Mauchamps, le tout étant alimenté par deux sources situées à Souzy la Briche, dont une seule est en fait utilisée, l'autre étant maintenue apte à prendre le relais à tout moment.

Notre approvisionnement en eau est donc très sûr, et ces sources fournissent une eau de très bonne qualité.

Le volume d'eau produit s'établit à 88 262 m³ en 2014, pour 56 265 m³ réellement facturés. La différence réside dans la production de la source inutilisée, les diverses consommations d'eau provoquées par l'entretien du réseau, les consommations "annexes" non facturées (Par ex. pompiers, gens du voyage) et les fuites dans le réseau et chez les usagers avant compteur. Ce dernier poste de consommation, bien que marginal, fait tout de même l'objet d'un suivi permanent pour améliorer la situation.

En 2014, le SMTC a décidé d'augmenter le prix du m³ d'eau, lequel était resté inchangé depuis 2009. Il est ainsi passé de 1€ le m³ à 1,15€. A ce prix s'ajoute diverses taxes, issues de l'agence de l'eau, mais aussi du SIBSO, car les taxes d'assainissements sont basées sur un prix au m³ d'eau potable et portées sur la facture d'eau de l'utilisateur. Ainsi, pour un compteur de calibre courant, le m³ facturé "toutes taxes comprises" tournent actuellement aux alentours de 4,20€. Le site internet du SMTC propose un outil de simulation de la facture d'eau des usagers, prenant en compte l'ensemble des éléments de facturation.

L'exploitation du réseau est confiée à la société VEOLIA dans le cadre de marchés de travaux et de prestation de service, d'une durée de 12 mois, renouvelables 4 fois, le premier de ces marchés ayant été conclu le 1er octobre 2010.

Le prestataire a réalisé les interventions suivantes en 2014 à Mauchamps :

- 1 réparation de fuite sur presse-étoupe d'une vanne 11 rue des templiers ;
- 2 réparations de fuite sur le réseau PEHD diamètre 25 au 10 rue Chanteclair et au 3 rue de la Croix ;
- 2 réparations de fuite sur compteur chez des particuliers.
- 1 nouveau branchement au 5 rue de la Croix.

Comme chaque année, le réservoir du château d'eau a fait l'objet d'une opération de maintenance comprenant les opérations suivantes :

- Nettoyage des parois du réservoir par un moyen mécanique et chimique ;
- Désinfection des parois au chlore
- Contrôle bactériologique. A l'issue des analyses, l'installation a été déclarée conforme.

Cette opération permet également de contrôler l'état général du réservoir, génie civil, revêtements intérieurs, sondes de mesure de niveau, installations de pompage, etc.

Ces opérations ont été conduites le 09/09/2014.

Facturation :

La facturation est établie au mois de décembre à la suite d'une relève effectuée en novembre.

La relève est faite par un préposé ou directement par l'utilisateur.

Les usagers ont la possibilité de transmettre leur relevé d'index directement au SMTC à partir du site internet du syndicat.

Le paiement a lieu sous la forme de trois acomptes, en avril, juillet et octobre, le solde intervenant à l'issue de la facturation en janvier.

Investissement du syndicat

En 2014 un nouveau logiciel de facturation a été mis en place.

Endettement du syndicat :

En 2014, l'endettement du syndicat s'établit à 14140€.
Il n'a pas été effectué d'emprunt en 2014.

Synthèse des comptes administratifs 2014 du syndicat :

Pour l'exercice 2014 :

- Le poste exploitation dégage un excédent de 8 973,09€, pour une dépense de 207 203,08€ et une recette de 216 176,17€
- Le poste investissement dégage un excédent de 32 290€, pour une dépense de 2 020€ et une recette de 34 310€
- Le total de ces deux postes s'établit donc à +41 263,09€

A cela s'ajoute un résultat reporté 2013 de +50 274,50 en fonctionnement, et de +7 369,88€ en investissement.

A la fin 2014, la situation du syndicat présente donc les excédents suivants qui sont repris dans budget 2015 :

En fonctionnement :	+ 59 247,59 €
En investissement :	+ 39 659,88 €

Projets futurs :

Une étude de modélisation du réseau a été conduite. A la suite de cette modélisation, des travaux sur le réseau seront certainement à prévoir.

L'interconnexion avec un réseau voisin est à envisager afin de consolider l'approvisionnement en eau.
Cette interconnexion fera suite à l'élaboration d'un schéma directeur de distribution de l'eau potable, à la demande de l'agence de l'eau et du conseil général.

Les comptes rendus complets : CR d'activité du SMTC et de l'exploitant pour 2014 seront disponibles sur le site du SMTC : <http://www.smtc91.fr>

6°) QUESTIONS DIVERSES

Nomination des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs

La Directrice Départementale des Finances Publiques

Vu l'article 1650 du Code général des Impôts

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de Mauchamps

DECIDE

Sont nommés commissaires de la commune de Mauchamps, les contribuables désignés ci-après pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
LEMAIRE-LECOMTE Jacques	DELIN Michel
BESANA MATHIEU Chrystel	LOPEZ Jacques
LUISETI Michel	ROUSSELET Patrick
DIARD Henry	GONSARD Thomas
FOURGERON LEBLANC Edith	LUQUAND MAREST Marie-Pierre
BONNET Guy	AMIARD André-Henry

Cette décision sera notifiée le plus tôt possible à chacun des commissaires par le Maire de la commune, président de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Madame le Maire tient à remercier l'Association Campusienne de Loisirs pour la bonne organisation de la brocante. Beaucoup d'exposants et de visiteurs, le tout dans une très bonne ambiance.

Monsieur Jean-Luc FORTIN signale qu'il y a eu malgré les nombreux parkings mis à disposition des problèmes de stationnement dans la rue de la Mare du Bois, que ces véhicules ont été verbalisés et qu'un dispositif supplémentaire sera mis en place l'année prochaine pour pallier cet inconvénient.

Madame le Maire annonce que la salle des fêtes sera fermée durant les trois prochaines semaines pour la réfection du parquet.

L'abri voyageur va être mis en place et en fonction pour la rentrée scolaire.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 05